



Romilly-sur-Seine

Direction Générale
DGS/FD/MC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MAI 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN – Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ - Guy ALLART - Jacques BEAUJEAN - Guy GEORGET - Serge WASMER - Jocelyne DEMEUEVE - Jean-Albert HOSDEZ – Catherine BOULET – Véronique PAYMAL - Jérôme BONNEFOI - Claudia PANHUYZEN - Christophe BOUCHUT –Alexandra PETREQUIN - David FARIA – Claude MAITROT - Joë TRICHE – Hélène TURQUIN - Christophe LATRASSE - Henri GUERIN et Rolande BARTHELEMY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

ONT DONNE POUVOIR : Marie-Thérèse LUCAS à Eric VUILLEMIN - Marie-Annick COMMENIL à Jérôme BONNEFOI - Jean-Claude LELOUARD à Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ - Pierre CHOUNRAXA à Isabelle RENAUDOT - Christian ROUGE à Guy ALLART – Isabelle MILLET à Guy GEORGET - Karen BANDEIRA à Jocelyne DEMEUEVE - Angélique CHEIKH à Joë TRICHE.

EXCUSEE : Annabelle GARCIA.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Denys PRIEUR - Isabelle RENAUDOT - Dolorès BOUTIER.

Après appel des présents par Monsieur le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

Madame Catherine BOULET a été désignée Secrétaire de séance.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE -1 RUE DE LA BOULE D'OR - BP 154 - 10105 ROMILLY-SUR-SEINE - CEDEX

Tél : 03.25.39.43.80. - télécopie : 03.25.39.43.81

<http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>

e-mail : infos@ville-romilly-sur-seine.fr

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Sur la date du prochain Conseil Municipal.
- Sur la réunion des Forces Vives.
- Sur l'inauguration de plusieurs rues.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DES 14 MARS ET 4 AVRIL 2009

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Ce procès-verbal a été approuvé à l'UNANIMITE.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1) – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble industriel OLYMPIA et la création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises artisanales – autorisation de résiliation du marché conclu avec le Cabinet LENOIR & ASSOCIES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre en date du 13 mai 2008 confiant au Cabinet LENOIR & Associés, la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération, dans les conditions exposées par le rapporteur, ainsi que la résiliation des marchés qui y sont liés (contrôle technique et coordination Sécurité Protection Santé avec la Société NORISKO).

- **Mandate** Monsieur le Maire, afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à cette résiliation et procède au versement de l'indemnité et du reste dû.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget,

2) – Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Décide** la création d'un emploi d'Éducateur des activités physiques et sportives hors classe, à compter du 1^{er} juillet 2009.

- **Charge** Monsieur le Maire de pouvoir à ce nouvel emploi.

- **Dit** que la dépense correspondante sera imputée au budget.

3) – Protocole transactionnel avec Monsieur Serge GREGOIRE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A LA MAJORITE DES VOTANTS (6 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION) :

- **Autorise** M. le Maire à signer le protocole transactionnel avec M. Serge GREGOIRE.
- **Autorise** M. le Maire à procéder au versement de l'ensemble des indemnités prévues dans ce protocole.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes liés à la présente délibération.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.
- **Dit que** la cession du véhicule fera l'objet d'une délibération spécifique,

4) – Contrat Groupe Assurance

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Décide** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des événements suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du Travail, Maladie Ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité-Paternité, Disponibilité d'office, Invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2010.
- Régime du contrat : capitalisation.

- **Précise** qu'au terme de la procédure, la Commune prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

5) – Signature d'une convention Hygiène et Sécurité

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Valide** le Projet de Convention Hygiène et Sécurité à signer avec le Centre de Gestion.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et l'ensemble des documents qui y sont liés.
- **Dit que** les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal.

6)- CUCS - Programmation fonctionnement 2009 –première partie

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la réalisation de la première tranche du programme d'actions annuel 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- **Approuve** le plan de financement tel qu'il est présenté.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette programmation.
- **Approuve** la répartition de l'aide communale proposée aux associations concernées, telle que proposée dans le tableau récapitulatif ci-joint.
- **En autorise** le versement aux bénéficiaires.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

7) – Préparation de la carte scolaire 2009/2010 - avis sur les propositions de transformation, de retrait et d'affectation d'emplois d'enseignement envisagés à la prochaine rentrée scolaire

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Emet un avis favorable** sur les deux ouvertures de classes et un avis défavorable sur la fermeture de classe à l'Ecole Gambetta,
- **Prend acte** de l'affectation du 4^{ème} emploi d'enseignement préélémentaire à l'école maternelle Robespierre, du 5^{ème} emploi d'enseignement élémentaire à l'école primaire Mignonnette et du retrait du 10^{ème} emploi d'enseignement élémentaire à l'école primaire Gambetta.
- **Emet un avis favorable** sur le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} septembre 2009, si l'ouverture de la classe maternelle est confirmée.

8) – Organisation d'une randonnée rollers

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Décide** de reconduire la manifestation « Randonnée roller » le 13 juin 2009.
- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations les plus représentées parmi les coureurs et les encadrant, à hauteur de :
 - 150 € pour la première,
 - 100 € pour la deuxième,
 - 50 € pour la troisième.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009, compte 6745 « subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et/ou financiers à intervenir au présent exposé des motifs.

9) – Taxe Locale d'Équipement - remise gracieuse de pénalités de retard de paiement

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Accepte** d'accorder en totalité la remise gracieuse de pénalité de retard de paiement à Monsieur Mohamed ABARI.

- **Précise** que cette délibération sera transmise au comptable chargé du recouvrement pour notification au débiteur.

10) – Programmation de rénovation urbaine dans le secteur du quartier du NOUVEAU ROMILLY – réaménagement des lieux – restructuration de l'ancien Mail – création d'une voie nouvelle - dénomination

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Dénomme** cette nouvelle voie : la rue Henri DUNANT.

11) – Extension de l'installation communale d'éclairage public pour le quartier du NOUVEAU ROMILLY - (2ème Tranche)

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Demande** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire Adjoint.

- **S'engage** à ce que la contribution de la Ville soit versée au SDEA, Maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 1 du 8 juillet 2004 et n° 6 du 16 décembre 2005 du Bureau du SDEA. Cette contribution est évaluée provisoirement à 56 000 euros.

- **S'engage** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires aux investissements, en fonction du mode de financement choisi : financement de la contribution demandée par le SDEA pour l'ensemble de l'opération avec recours à l'étalement des dépenses sur 6 ans. La contribution demandée annuellement par le Syndicat étant calculée au prorata (capital et intérêts) du remboursement de l'emprunt qu'il aura contracté.

- **Demande** au SDEA de désigner, s'il y a lieu, le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

- **Précise** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L.1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence, à signer tous les documents utiles.

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.



12) – Convention avec Electricité Réseau Distribution FRANCE relative à la mise en place d'un câble électrique souterrain sur une partie de la parcelle cadastrée section BC N° 36

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la présente convention
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la présente convention

13) – Cession d'un terrain communal situé 5 Allée Gustave EIFFEL à ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

A L'UNANIMITE :

- **Décide** la cession en l'état au profit de la Société SODETEL représentée par Monsieur MEDINA ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, représentée par Monsieur MEDINA, dont le siège social se situe 3 Avenue Pierre Brossolette à ROMILLY-SUR-SEINE, ou à tout autre acquéreur, personne physique ou morale, d'un terrain communal se trouvant 5 Allée Gustave EIFFEL à ROMILLY-SUR-SEINE, cadastré section BO n° 443, d'une contenance de 25a 02ca.

- **Fixe** le prix de cession à 40 032 – quarante mille trente deux – euros.

- **Précise** que cette parcelle est cédée sous la condition expresse que l'acquéreur édifie le bâtiment de stockage et de magasin, ainsi que la maison témoin dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente.

- **Précise**, qu'en cas de non respect de la disposition précédente, l'acquéreur s'oblige à rétrocéder le bien à la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE, sans pouvoir percevoir aucune indemnité ou dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, les frais de l'acte le constatant et de ses suites et conséquences étant alors à la charge de l'acquéreur initial qui s'y oblige expressément.

- **Rappelle** que, conformément à l'article UD2 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, le pavillon édifié devra obligatoirement être lié à l'activité industrielle, artisanale ou commerciale, aucun changement de destination à usage d'habitation, en dehors de ceux prévus à l'article susvisé, ne pourra être autorisé (construction nécessaire au gardiennage ou à la direction).

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tous documents qui en découlent.

- **Précise** que la recette correspondante sera imputée au budget.

14) – Financement de l'édition 2009 du festival « LES MELOMANIES »

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle définitive de 20 000 euros pour 2009 à la Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social « Jean Guillemin », dans l'attente de la création de la structure évoquée précédemment.

- **Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au budget au compte 6745.

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, contractuels et financiers liés à cette délibération.

15) - Vente d'objets de communication

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A L'UNANIMITE :

- **Autorise** la mise en vente d'objets dans le cadre de la promotion touristique de la commune au prix coûtant,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- **Dit** que les recettes ainsi créées seront inscrites au Budget.

16) - Visite commentée de la ville de ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A LA MAJORITE DES VOTANTS (5 ABSTENTIONS).

- **Autorise** la mise en vente de la visite pour les particuliers à 2 € et à 25 € la visite pour un groupe de 15 personnes ou plus.
- **Dit que** les recettes seront inscrites au budget,

17) - Rallye énigme pour les enfants

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A LA MAJORITE DES VOTANTS (5 ABSTENTIONS).

- **Décide** de mettre en place ce livret pour les deux tranches d'âges 4-7 ans et 8-12 ans,
- **Dit que** la vente de ce produit s'opérera à prix coûtant afin de payer l'édition du livret et le cadeau de récompense final,
- **Fixe** en conséquence le tarif de vente à 2.50 €,
- **Dit que** les recettes seront inscrites au budget,

18 – Avenant à la convention d'objectifs entre la Ville et l'Association Chlorophylle –

Extension du partenariat.

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs prévoyant l'extension du partenariat avec la Ville,
- **Dit** qu'une subvention ordinaire complémentaire de 10 075 euros, à celle votée le 14 mars, 2009, sera versée à cette association pour 2009,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6574.

19) – Concours des Maisons Fleuries - Edition 2009

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A L'UNANIMITE :

- **Décide** la reconduction du Concours des Maisons Fleuries – Edition 2009,
- **Décide** que l'attribution des prix sera fixée selon les conditions citées ci-dessus,
- **Dit que le jury sera composé** d'Isabelle RENAUDOT, Christophe BOUCHUT, Alexandra PETREQUIN-MAIRE, Claude MAITROT, Rolande BARTHELEMY. Suppléant : Catherine BOULET.

20) – Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE – Transfert de compétence « Eolien »

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

A LA MAJORITE DES VOTANTS (1 VOIX CONTRE, 5 ABSTENTIONS ET 25 POUR, (Monsieur Guy ALLART n'a pas pris part à la délibération) :

- **Adopte** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **Prend acte** que tous les biens, charges, patrimoine des communes membres concernées par la compétence précitée, seront transférés à la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.
- **Précise** que cette délibération remplace la précédente,

21) - Association Le Souvenir Français - section du Nord-Ouest aubois - Attribution d'une subvention ordinaire de fonctionnement

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder une subvention ordinaire de fonctionnement de 250 euros à ladite association.
- **Précise** que la dépense correspondante est inscrite au budget, compte 6574.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette délibération

22) - Raid 2 CV Team – Raid Maroc 2009 – Participation d'un équipage Romillon et Sézannais - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros à cet équipage,
- **Précise** que la dépense correspondante est inscrite au budget, compte 6745.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette délibération.

23 - Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Franco-Maghrébine de ROMILLY-SUR-SEINE « Arc en Ciel »

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder à ladite Association une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009, compte 6745 subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette délibération,

24 - Tournoi inter-écoles de handball du 9 juin 2009 organisé par l'Association ROMILLY-HANDBALL Demande d'une dotation financière

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE :

- **Décide** d'accorder à ladite Association une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, sur les crédits inscrits au compte 6745, subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.
- **Dit que** la Ville prendra en outre à sa charge l'acquisition de 600 médailles,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette délibération,

25) - Les Restaurants du Cœur – attribution d'une aide financière

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE :

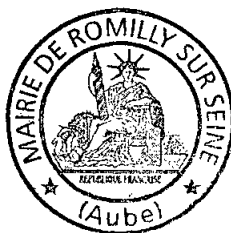
- **Décide** d'accorder une subvention ordinaire de 1 452 euros sur les crédits disponibles du compte 6574.
- **Valide** le principe d'une reconduction systématique de cette aide au vu du montant qui sera inscrit chaque année au budget primitif.

26) – Ratification des décisions référencées sous les N° L. 09.030 à L. 09.034 prises par Monsieur le Maire au cours de la période comprise entre le 5 Mars 2009 et le 24 Mars 2009 dans le cadre des missions complémentaires définies à l'article L.2122-22 Du Code Général Des Collectivités Territoriales qui lui ont été déléguées pas délibération du Conseil Municipal N° 08.026 du 1er avril 2008

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

- **Prend acte** du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation de missions.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 18 mai 2009



Le Maire,

Eric VUILLEMIN